

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers des Alpes de Haute-Provence est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 12 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

L'année 2023 a été marquée par une hausse du nombre de dossiers déposés (+4,6%) par rapport à l'année précédente. Cette hausse est plus marquée que dans la région PACA (+3,2%) mais inférieure au niveau national (+7,5%). Le taux de redépôts pour 2023 est de 38,3%, au-dessus des données de la région (+36,1%).

Recevabilité et orientation

En 2023, 285 dossiers ont été traités par la commission dont 7,4% ont été déclarés irrecevables, principalement dû à un statut professionnel inéligible ou une absence de surendettement. 246 dossiers ont été orientés en 2023 dont 36,6% vers des rétablissements personnels et 63,4% vers des réaménagements de dettes.

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

La conciliation ne concerne que 5,6% des dossiers.
Mesures imposées avec ou sans effacement partiel : concerne 48,4% des dossiers, en hausse de 12,2% par rapport à 2022.
Mesures d'effacement total : taux de 29,5% en baisse de 14,6 points par rapport à 2022 (44,1%).

Mesures pérennes et mesures provisoires

Le taux de mesures pérennes est de 72,3%, en baisse de 4,9 points par rapport à l'année précédente. Les mesures provisoires, avec un taux de 2,8% sont en baisse de 1,3 points et concernent essentiellement des moratoires pour mettre en vente un bien immobilier.

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	1	Réunion avec les tribunaux de Digne et Manosque. Analyse des statistiques des tribunaux
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	0	La Banque de France ne participe pas aux réunions de la CCAPEX mais informe via un lien informatisé les dossiers dans lesquels les débiteurs ont bénéficié de la procédure de surendettement
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions 3 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés 30</i>	
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale		Pas de convention
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions 2 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés 13</i>	
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...		Pas de réunions spécifiques sur les particuliers mais échanges nombreux avec la profession bancaire, notamment sur des situations individuelles
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	570 personnes rencontrées	

Relations avec les Tribunaux :

L'objectif de cette concertation visait à évoquer les points de procédure ou d'interprétation des textes, d'analyser le profil des jugements par rapport au national.

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

La commission préconise un accompagnement social et/ou budgétaire dans le cadre de RP après RP sans pour autant avoir les outils de suivi de la mise en œuvre de ces préconisations. Elle ne peut pas non plus agir si les mesures ne sont pas mises en œuvre par le débiteur.

La complexité des courriers envoyés aux débiteurs ne permet pas toujours aux débiteurs de bonne foi de mettre en place l'ensemble des mesures demandées par la commission.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

L'illectronisme : les débiteurs ont de plus en plus de mal à réaliser leurs demandes de justificatifs ou de droits car la plupart des demandes se réalisent désormais en ligne.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

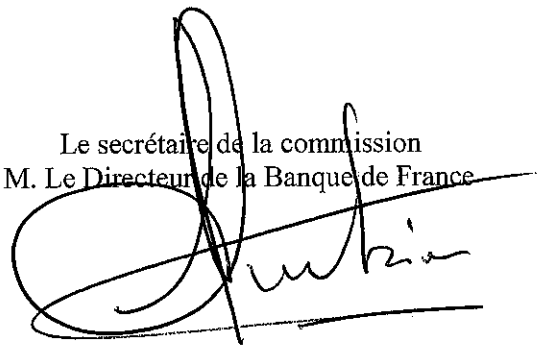
Les différences de montants sur les créances à la suite de rachats : le secrétariat peut constater des différences de montant au fil de l'avancement de la procédure en cas de rachat de créances.

Date : 13 février 2024

Le président de la commission
M. Le Préfet



Le secrétaire de la commission
M. Le Directeur de la Banque de France



ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE

Indicateurs	2022	2023	variation 2023/2022 en %
Dossiers déposés	281	294	4,6%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	38,8%	38,3%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	2,7%	12,4%	
Dossiers décidés recevables par la commission	258	242	-6,2%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	7,4%	8,7%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	21	21	0,0%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	33,3%	33,3%	
Dossiers orientés par la commission	261	246	-5,7%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	45,2%	37,8%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	42,5%	36,6%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire	0,0%	0,0%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	57,5%	63,4%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	290	285	-1,7%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	5,2%	9,1%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	7,2%	7,4%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	44,1%	29,5%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,0%	0,0%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	7,2%	5,6%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	3,1%	2,8%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	4,1%	2,8%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	36,2%	48,4%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)		40,0%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	16,9%	21,4%	
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	6,2%	8,4%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	77,2%	72,3%	
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	5	4	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	3	3	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers décidés irrecevables par la commission*	7,4%	8,1%	6,9%
Part des accords commission sur Mesures imposées suite RP sans LJ*	29,5%	35,6%	34,9%
Part des plans conventionnels conclus*	5,6%	5,4%	6,8%
Part des accords commission sur mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	48,4%	42,9%	43,8%
Taux de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	72,3%	72,4%	72,2%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
TYPLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
commission	Dettes financières	5 515	187	848	66,3%	78,9%	15 358	4,0
	dont dettes immobilières	2 048	20	36	24,6%	8,4%	75 731	1,5
	dont dettes à la consommation	3 339	169	687	40,1%	71,3%	13 131	3,0
	dont autres dettes financières	129	102	125	1,6%	43,0%	700	1,0
	Dettes de charges courantes	1 164	186	567	14,0%	78,5%	4 094	2,5
	Autres dettes	1 643	113	216	19,7%	47,7%	1 742	1,0
	Endettement global	8 322	237	1 631	100,0%	100,0%	17 774	6,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
REG	Dettes financières	239 265	6 583	32 857	62,6%	82,8%	16 333	4,0
	dont dettes immobilières	89 324	714	1 058	23,4%	9,0%	97 934	1,0
	dont dettes à la consommation	143 987	6 070	27 646	37,7%	76,3%	15 053	3,0
	dont autres dettes financières	5 954	3 349	4 153	1,6%	42,1%	858	1,0
	Dettes de charges courantes	62 994	5 608	15 726	16,5%	70,5%	3 887	2,0
	Autres dettes	79 920	4 142	9 048	20,9%	52,1%	2 320	2,0
	Endettement global	382 178	7 951	57 631	100,0%	100,0%	20 773	6,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement) France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de dossiers traités	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	2 877 094	81 573	382 453	68,4%	80,0%	14 940	4,0
<i>dont dettes immobilières</i>	<i>1 120 183</i>	<i>10 238</i>	<i>16 243</i>	<i>26,6%</i>	<i>10,0%</i>	<i>91 419</i>	<i>1,0</i>
<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>1 684 877</i>	<i>73 684</i>	<i>312 178</i>	<i>40,1%</i>	<i>72,3%</i>	<i>13 763</i>	<i>3,0</i>
<i>dont autres dettes financières</i>	<i>72 033</i>	<i>43 513</i>	<i>54 032</i>	<i>1,7%</i>	<i>42,7%</i>	<i>796</i>	<i>1,0</i>
Dettes de charges courantes	591 774	77 774	263 163	14,1%	76,3%	3 842	3,0
Autres dettes	736 979	55 557	123 439	17,5%	54,5%	1 980	2,0
Endettement global	4 205 846	101 960	769 055	100,0%	100,0%	18 446	6,0

